

minimes. Les «propositions volontaires» et le financement «complémentaire» ont probablement été le point saillant de la politique d'impartition. Ils ont permis à l'industrie de passer outre au long cycle budgétaire gouvernemental qui a restreint le financement de nombreuses bonnes idées pour les programmes de R-D.

Commentaires particuliers sur les recommandations du Sénat

Les commentaires qui suivent portent sur certains extraits des volumes 2 et 3 et valent la peine d'être soulignés car, à certains moments, ils sont en désaccord avec les recommandations du Comité sénatorial et, à d'autres, les appuient fortement. Les numéros de référence indiquent les recommandations des rapports du Sénat.

VOLUME 2—OBJECTIFS ET STRATÉGIES POUR LES ANNÉES 1970

Chapitre 13—Grandes orientations et objectifs d'une politique scientifique pour le Sénat

- 1,2. Nous doutons de la valeur de recherches poussées en futurologie pour la mise au point d'une politique nationale, compte tenu de la tendance actuelle, qui va dans le sens de la théorie aux dépens de la pratique. C'est le Conseil des sciences, et non pas le Conseil économique, qui devrait mettre sur pied une Commission de futurologie, si le besoin s'en fait sentir. Il faudrait que le point de vue de l'industrie scientifique soit bien représenté.
3. Il est nécessaire que le gouvernement et le Parlement canadiens adoptent un plan global pour les années 1970 et 1980 en ce qui concerne la science et la technologie.
4. L'inventaire national des travaux de R-D devrait comprendre les activités industrielles dans la mesure du possible.

Chapitre 14—Objectifs et stratégies de la recherche fondamentale

- 6,7. Il est inutile de créer une autre commission ou conseil, ainsi que trois fondations qui seraient chargées de créer un secteur de recherche fondamentale libre, surtout en l'absence de toute politique globale d'organisation.
- 9,10. On recommande que le Canada concentre ses efforts sur des catégories particulières de recherche fondamentale, c'est-à-dire: (1) les domaines où l'excellence du Canada est reconnue à l'échelle internationale et (2) la recherche fondamentale que l'on peut identifier avec les principaux progrès et objectifs scientifiques du Canada, plutôt que d'établir comme objectif un pourcentage arbitraire. Nous reconnaissons qu'il faudrait insister sur la qualité plutôt que sur la quantité.
15. Les directives régissant le choix des programmes de recherches sont conformes à une ferme mise en garde: la pertinence politico-géographique peut favoriser fortement la poursuite par le Canada de certains programmes par ailleurs inutiles.
19. La recommandation voulant que les instituts accomplissent une bonne part de leurs travaux à la demande des organismes d'État et des sociétés commerciales, contre rémunération, est incompatible avec la recherche fondamentale libre et motivée.

Chapitre 15—L'influence du gouvernement sur les innovations industrielles

20. On recommande de porter à environ 75 ou 80 p. 100 la part de travaux de R-D que devra exécuter le secteur industriel en 1985, en demandant à l'industrie de faire plus d'efforts que n'en font actuellement les laboratoires du gouvernement. On pense que c'est là un dosage plus rentable.
- 21-25. Les recommandations axées sur la réorganisation industrielle ont provoqué de nombreux commentaires négatifs chez les membres de l'AIEC. D'aucuns les ont dites inaccessibles et d'autres ont prétendu que le gouvernement a pris des mesures qui ont eu pour résultat une rationalisation moindre de l'industrie, plutôt que le contraire. En général, l'industrie réagit très bien aux forces économiques. Les objectifs devraient être accessibles et avantageux.
- 27-30. On considère que les recommandations relatives à la liaison et à la formation se rattachent à la stratégie industrielle du gouvernement; cependant, on croit que ces questions sont insolubles et entraîneront probablement des discussions infructueuses, avec une forte participation des membres de la Fonction publique.

Chapitre 17—L'innovation industrielle et l'aide directe de l'État

34. On a convenu de la nécessité de consolider les subventions favorisant les activités de R-D dans l'industrie, bien que l'on ait indiqué qu'il y a moins de programmes aujourd'hui qu'au moment où le Sénat a fait ses recommandations, et que les données du gouvernement indiquent une baisse nette des subventions et des fonds pour les contrats du gouvernement fédéral.
35. La proposition de créer une Banque d'innovation n'est pas, croit-on, une idée pratique quand il faut faire appel à des capitaux privés spéculatifs. Il y aura aussi toujours ce risque qu'on étudie des problèmes intéressants, mais à la portée pratique très limitée, ce qui aura pour conséquence un emploi inefficace des ressources technologiques.
38. Le regroupement des «laboratoires de l'État» en une nouvelle société d'État pourrait réussir à éliminer la prolifération, dans divers ministères gouvernementaux, des groupes d'enquête qui fonctionnent «sans frais». Le principe d'une «participation financière croissante de l'industrie», où l'entreprise est responsable devant le ministère de l'Industrie et du Commerce, est inapproprié et peu pratique.
39. La proposition de limiter immédiatement le budget et le nombre d'employés est louable et vaut encore pour 1976. Il faudrait également restreindre rigoureusement les développements non contrôlés.
43. On considère que la création d'une industrie canadienne de l'information et de la prévision est inappropriée, selon la formulation actuelle.
44. La prévision exacte des besoins en main-d'œuvre est un objectif idéaliste. Il est peu probable, dans un monde qui change constamment, que l'analyse et les études supérieures dirigées aboutissent à un meilleur dosage que le choix que chacun fait aujourd'hui, un peu au hasard.